



16ème législature

Question N° : 18030	De M. Jean-Marie Fiévet (Renaissance - Deux-Sèvres)	Question écrite
Ministère interrogé > Renouveau démocratique, porte-parole du Gouvernement		Ministère attributaire > Renouveau démocratique, porte-parole du Gouvernement
Rubrique > associations et fondations	Tête d'analyse > Remboursement des frais kilométriques des bénévoles non imposables	Analyse > Remboursement des frais kilométriques des bénévoles non imposables.
Question publiée au JO le : 28/05/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jean-Marie Fiévet interroge Mme la ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée du renouveau démocratique, porte-parole du Gouvernement, sur la situation des bénévoles non imposables utilisant leur véhicule personnel pour les besoins d'une association. Les bénévoles s'investissent pleinement dans leur mission et contribuent au bon fonctionnement de l'association sans aucune contrepartie financière. L'exemple de l'association Amicale de l'âge d'or à Cerizay dans les Deux-Sèvres illustre parfaitement cet engagement : les bénévoles de cette association, régie par la loi du 1er juillet 1901, transportent régulièrement des personnes âgées ou du matériel et ce sans aucune rémunération et avec leur véhicule personnel afin de ne pas restreindre les places pour les résidents dans le minibus de l'établissement. Or certains des bénévoles ne peuvent pas bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu par rapport au frais kilométriques engagés car ils ne sont pas imposables à l'impôt sur le revenu et ne peuvent donc pas obtenir un reçu fiscal attestant d'un don sur justificatifs des frais engagés. Cette situation est injuste et pénalise les bénévoles les plus modestes. En effet, le bénévolat est une activité essentielle pour la cohésion sociale et le dynamisme du pays. Il permet de renforcer les liens entre les individus et de créer une société plus solidaire. Les bénévoles non imposables sont souvent ceux qui ont le plus besoin d'aide financière et cette situation constitue un frein à l'engagement bénévole pour ces personnes. C'est pourquoi il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre pour remédier à cette situation.